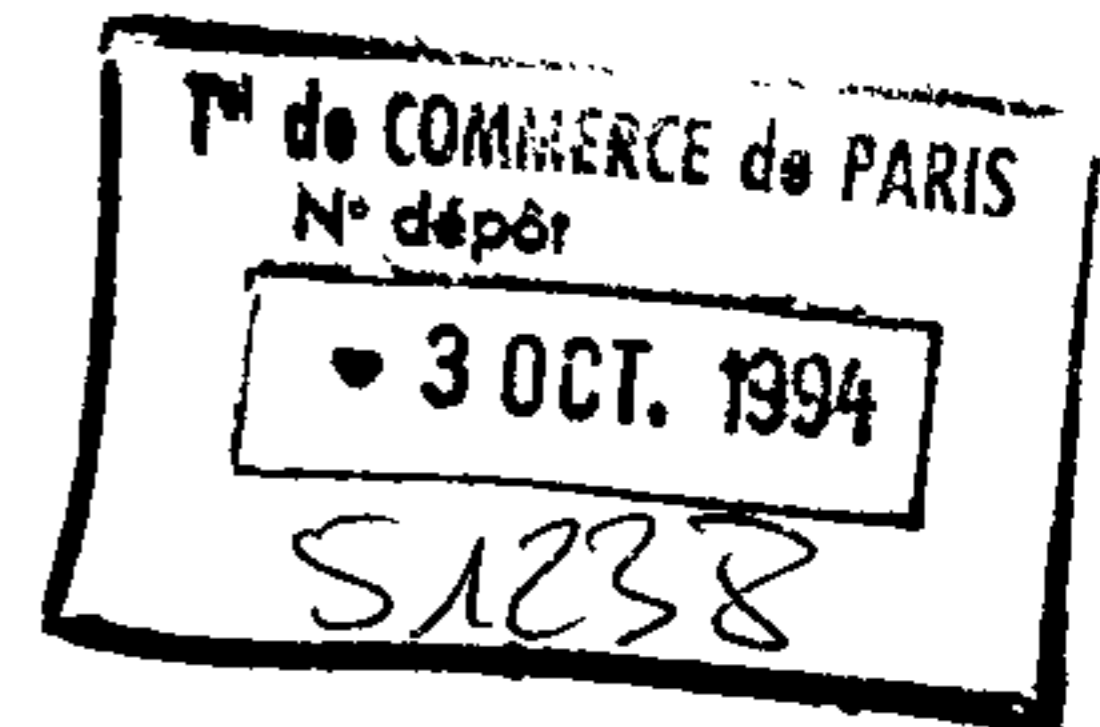


LABORATOIRES NYCOMED SA

Société Anonyme au capital de 18.000.000 F
Siège Social : Centre d'activités Tolbiac-Masséna
25 quai Panhard Levassor
75013 Paris
RCS Paris B 303 215 123

69 B 390

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1ER AOÛT 1994



L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le 1er Août, à 10 heures.

Les administrateurs de la société LABORATOIRES NYCOMED SA se sont réunis en Conseil, au siège social sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Odd HEGGIM
- Monsieur Jean MIKKELBORG
- Monsieur Olav LAND
- Monsieur Dagfinn HANSEN

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dagfinn HANSEN préside la séance.

Monsieur Dag NAESS remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Erik HARTMANN, démissionnaire,
- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,

- Rémunération du Président du Conseil d'Administration,
- Renouvellement des fonctions du Directeur Général,
- Renouvellement du mandat des pharmaciens responsables intérimaires,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DE M. ERIK HARTMANN, DEMISSIONNAIRE - POUVOIRS

Le Président expose au Conseil que Monsieur Erik HARTMANN a fait part de sa décision de mettre fin à ses fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur de la Société, à compter du 31 juillet 1994.

Le Conseil prend acte de cette démission.

Monsieur Dagfinn HANSEN propose alors au Conseil sa candidature aux fonctions de Président.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Dagfinn HANSEN Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Erik HARTMANN, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994.

Monsieur Dagfinn HANSEN déclare qu'il n'exerce pas plus de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme que prévu par la loi.

En sa qualité de Président, Monsieur Dagfinn HANSEN assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux assemblées générales et au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social.

REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Dagfinn HANSEN ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président du conseil d'administration. Toutefois, il pourra prétendre au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

RENOUVELLEMENT DES FONCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Dagfinn HANSEN explique alors l'utilité pour lui d'être assisté par un Directeur Général et propose que Monsieur Roger IMBERT soit maintenu dans ses fonctions dans les mêmes termes et conditions que précédemment.

En conséquence, le conseil décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Directeur Général, Pharmacien responsable, de Monsieur Roger IMBERT, dans les mêmes termes et conditions que précédemment tels que prévus par le conseil d'administration en date du 19 mai 1994. Il est en outre précisé que, conformément aux dispositions de l'article 116 de la loi du 24 juillet 1966, en cas de cessation par Monsieur Dagfinn HANSEN de ses fonctions de Président, les fonctions de Monsieur Roger IMBERT cesseraient au jour de la nomination du nouveau Président, à moins que le conseil ne décide de leur cessation immédiate ou, au contraire, leur maintien sur la proposition du nouveau Président.

La rémunération restera calculée selon les mêmes critères que ceux fixés lors de la délibération du conseil d'administration du 14 avril 1994.

Monsieur Roger IMBERT a fait savoir qu'il déclarait accepter le renouvellement de ses fonctions, et précisé qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES PHARMACIENS RESPONSABLES INTERIMAIRES

Sur la proposition du Président, le conseil décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Madame Monique MASSONAUD ainsi que celui de Mademoiselle Christiane DES FOREST, en leur qualité de pharmaciens responsables intérimaires, jusqu'à l'expiration du mandat de Monsieur Roger IMBERT en qualité de Directeur Général, pharmacien responsable dans les conditions prévues par le conseil d'administration en date du 19 mai 1994.

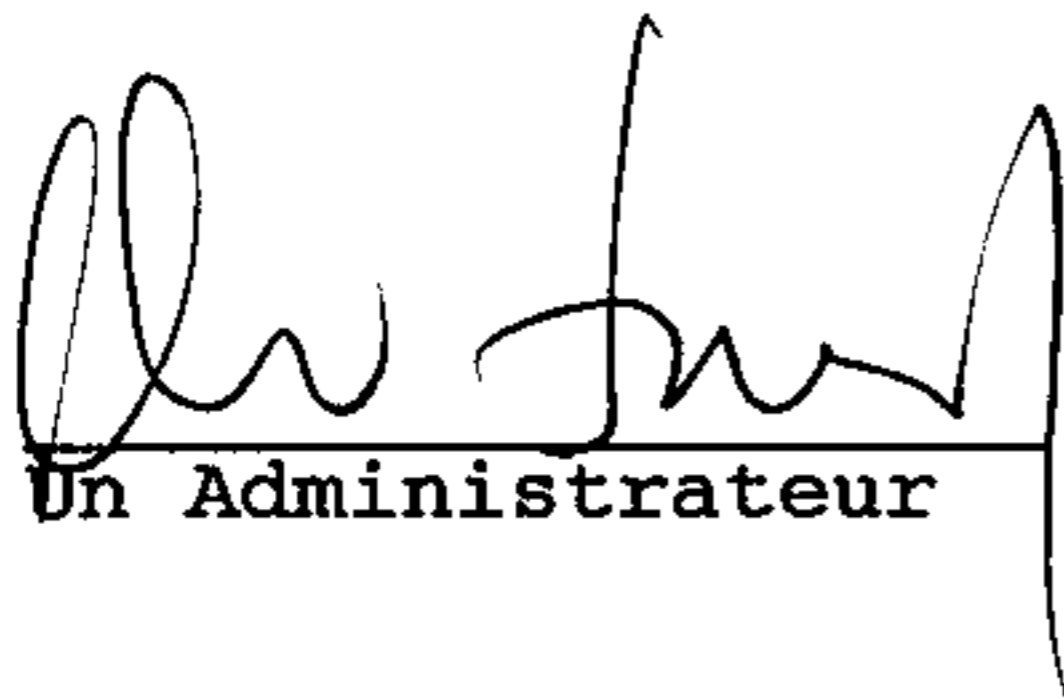
Madame Monique MASSONAUD et Mademoiselle Christiane DES FOREST ont fait respectivement savoir qu'elles déclaraient accepter le renouvellement de leurs fonctions, et précisé qu'elles continuaient de satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.


Un Administrateur

Bon pour acceptation des
fonctions de Président du
Conseil d'Administration


M. Dagfinn HANSEN (1)
Président

- (1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil d'Administration".

Mr Erik HARTMANN
15, avenue de la Bourdonnais
75007 PARIS

Messieurs les Administrateurs
des LABORATOIRES NYCOMED S.A.
25, quai Panhard et Levassor
C.E. n° 19
75644 PARIS CEDEX 13


Paris, le 30 juin 1994

Messieurs les Administrateurs,

Je vous prie de bien vouloir noter que, pour des raisons personnelles, je souhaite mettre fin à mon mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, à la date du 31 juillet 1994.

Afin d'assurer la continuité des mandats, je vous remercie d'en prendre acte.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Administrateurs, mes salutations distinguées.



Erik HARTMANN
Président du Conseil d'Administration